GWS Taux Fixe Callable Bonus Décembre 2026

CE PRODUIT EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DE TAUX.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL.

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital[1] à la Date d'Échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

Période de commercialisation : du 10/08/2026 au 14/12/2026. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.

Code ISIN : FR6CIBFS0827

Durée d'investissement conseillée : 12 ans (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.

Éligibilité : Contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou contrats de capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Émetteur et Garant de la formule : Titre de créance émis par Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission de droit français, offrant une garantie de la formule donnée par Crédit Agricole CIB[2]. **L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.**

Placement financier destiné à des clients non professionnels

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.
LES RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT SONT DÉTAILLÉS DANS CETTE BROCHURE. CE DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ RÉDIGÉ PAR L'ASSUREUR.

(1) Le remboursement à la Date d'Échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.
(2) Notations de crédit au 27/07/2026 : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

Objectifs d'investissement

Points clés

- **Un remboursement du capital initial[1] à la Date d'Échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.**
- **Un coupon[1] de 4,65% multiplié par le nombre d'années écoulées (depuis le 14/12/2026) à la Date d'Échéance en l'absence d'un remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.**
- **Un coupon[1] de 5,65% multiplié par le nombre d'années écoulées (depuis le 14/12/2026) en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.**
- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 1 à 11**[2] après une période de notification de 5 jours ouvrés minimum, offrant un remboursement du capital initial.

Accéder au Document d'Information Clé (DIC)

- Pour disposer d'informations règlementaires, veuillez consulter le Document d'Information Clé : https://www.documentation.ca-cib.com/Document/Search

Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés dans cette brochure sont calculés pour un investissement de 1 000 euros le 14/12/2026 et une détention jusqu'à la Date d'Échéance ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. En cas de vente du titre avant ces dates, les Taux de Rendement Annuels peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite PERin pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « GWS Taux Fixe Callable Bonus Décembre 2026 », soit 1 000 euros. Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

(1) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 6 pour le détail des dates.

Avantages et inconvénients

Avantages

- Un coupon[1] de 5,65% multiplié par le nombre d'années écoulées (depuis le 14/12/2026) en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue des années 1 à 11[2] (soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 5,65%[1] correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net de 4,59%[3]).
- À la Date d'Échéance[2], si le mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur n'a pas été activé précédemment, l'investisseur reçoit[1] : son capital initial majoré de 4,65% multiplié par le nombre d'années écoulées (depuis le 14/12/2026), soit un remboursement de 155,80% (100% + (4,65% x 12)) (soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 3,76%[1], correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net de 2,72%[3]).

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** En cas de revente des titres de créance avant la Date d'Échéance[2], il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- **L'Émetteur peut rappeler le produit par anticipation à l'issue des années 1 à 11. Par conséquent, le produit comporte un risque de réinvestissement.** En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance le niveau du coupon : 4,65%[1] par année écoulée en cas de remboursement à la Date d'Échéance ou 5,65%[1] par année écoulée en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue des années 1 à 11. À l'issue de l'année 9, si l'Émetteur n'a pas rappelé le produit par anticipation, le produit a une probabilité plus importante de continuer jusqu'à la Date d'Échéance. **Dans ce cas, le coupon pour l'investisseur serait moins élevé.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an à 12 ans.

(1) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 6 pour le détail des dates.

(3) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Facteurs de risques

Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'Article 14 du Règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base. Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est lié notamment aux risques suivants.

- **Risque de perte en capital en cours de vie :** L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant la Date d'Échéance ou de la survenance de certains évènements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.

- **Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule :** L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.

- **Risque de marché** : La valeur de marché des titres en cours de vie évolue en fonction de paramètres comme par exemple les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que la Date d'Échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations.

- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.

- **Risque lié à l'inflation :** Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.

- **Risque de réinvestissement :** Le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.

Mécanisme de remboursement

Mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur

- À l'issue des années 1 à 11, l'Émetteur peut décider de rappeler le produit par anticipation. L'investisseur sera notifié au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé[1] correspondante.
- Le produit prend fin et l'investisseur reçoit[2] à la Date de Remboursement Anticipé[1] :

Le capital initial	+	**Un coupon[2] de 5,65% multiplié par le nombre d'années écoulées (depuis le 14/12/2026)**

Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 5,65%[2], correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,59%[3]

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.

Mécanisme de remboursement à la Date d'Échéance

- À la Date d'Échéance (le 14/12/2038), si l'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le produit, l'investisseur reçoit[2] :

Le capital initial	+	**Un coupon[2] de 4,65% multiplié par le nombre d'années écoulées (depuis le 14/12/2026), soit 55,80% (4,65% x 12)**

Taux de Rendement Annuel Brut de 3,76%[2], correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net de 2,72%[3]

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 6 pour le détail des dates.
(2) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
(3) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Fiche Technique

TYPE	**Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à la Date d'Échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur (le remboursement à la Date d'Échéance s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement)**
ÉLIGIBILITÉ	Contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou contrats de capitalisation
ÉMETTEUR ET GARANT DE LA FORMULE	Émetteur : Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français Garant de la formule : Crédit Agricole CIB : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Notations en vigueur le 27/07/2026, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
CODE ISIN	FR6CIBFS0827
DEVISE	EUR
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 EUR
PRIX D'ÉMISSION	100%
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
HORIZON DE PLACEMENT	12 ans (en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur)
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 10/08/2026 au 14/12/2026. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation
DATE D'ÉMISSION	14/12/2026
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR	14/12/2027 ; 14/12/2028 ; 14/12/2029 ; 16/12/2030 ; 15/12/2031 ; 14/12/2032 ; 14/12/2033 ; 14/12/2034 ; 14/12/2035 ; 15/12/2036 ; 14/12/2037, l'investisseur sera notifié au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé
DATE D'ÉCHEANCE	14/12/2038
PLACE DE COTATION	Bourse d'Euronext Paris
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, Crédit Agricole CIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%
COMMISSIONS DE DISTRIBUTION	Crédit Agricole CIB paiera au distributeur une rémunération d'avance allant jusqu'à 4,00% (équivalant à 0,33% par an) du montant nominal des titres effectivement distribués (calculée sur la base de la durée totale des titres hors remboursement anticipé)
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs
AGENT DE CALCUL	Crédit Agricole CIB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
DOUBLE VALORISATION	Deux fois par mois par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du Groupe Crédit Agricole)
COMPOSANTE CARITATIVE	GWS Taux Fixe Callable Bonus Décembre 2026 présente une composante caritative en faveur de l'association Cœur de forêt. Ce versement est constitué d'une contribution caritative d'un prestataire externe et d'un don de Crédit Agricole CIB d'un montant respectif de 0,10% du Montant Principal Total des Titres effectivement distribués. Cette composante caritative n'ouvre pas le droit à une déduction fiscale pour l'investisseur. Seul le don réalisé par Crédit Agricole CIB ouvre droit à une déduction fiscale pour Crédit Agricole CIB. Au total, un montant équivalent de 0,20% du montant total des titres distribués sera versé à l'association Cœur de forêt quelques semaines après la fin de la période de commercialisation, avec un montant minimum de 2 000 EUR.

Avertissement

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Ces Titres présentent un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.

Documentation Juridique : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'une synthèse des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 10 juillet 2026 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses suppléments (le cas échéant) (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaudra. Le Prospectus de Base est disponible sur le site : https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram et sur le site de la Bourse de Luxembourg : www.luxse.com. À la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.**

Disponibilité de la Documentation Juridique : Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base : https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=055331e8-95ef-46bf-af46-2361a2e7105e
Conditions Définitives : https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR6CIBFS0827.pdf

Absence d'offre de contracter : Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'Émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs. **Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation :** Le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à la Date d'Échéance ou à la Date de Remboursement Anticipé. Les Contrats d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. **Compatibilité d'investissement :** Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique. **Restrictions générales de vente :** Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIENT À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. **Agrément / Mentions Légales :** Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

Crédit Agricole Corporate & Investment Bank
Société anonyme au capital de 7 851 636 342 euros
RCS Nanterre 304 187 701
12, place des Etats-Unis
CS 70052
92547 MONTROUGE CEDEX, France

www.ca-cib.com